

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du jeudi 19 mai 2022

Vœu relatif à la création et la pérennisation des assises dans l'espace public

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que la Ville de Paris s'engage avec ambition pour transformer l'espace public en vue de le rendre plus accessible, plus inclusif et plus convivial, avec des projets tels que la ville du quart d'heure, Embellir Paris, Rues aux Ecoles ou encore Quartier d'Accessibilité Augmentée ;

Considérant que la question des bancs revient régulièrement lors réunions avec les habitantes et les habitants du 11^e lors des réaménagements des squares et jardins tel par exemple au jardin Titon, au square des moines de Tibhirine, square Georges Sarre et lors des aménagements dans le cadre des opérations Embellir Paris dans les quartiers Saint Ambroise-République (notamment rue Baudin), Belleville Saint Maur et dans la rue aux écoles : rue de la Présentation, rue Pihet, rue Amelot ;

Considérant que la solitude et l'isolement sont des fléaux aux conséquences sanitaires lourdes et que ces problèmes se sont accrus avec la pandémie ;

Considérant que la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des flux mais doit également permettre une forme de convivialité, de rencontre et de lien social ;

Considérant que ces fonctions doivent pouvoir se réaliser gratuitement, hors d'offres commerciales comme celle des terrasses par exemple ;

Considérant que les assises dans l'espace public, notamment les bancs, sont en outre indispensables à la mobilité des nombreuses personnes particulièrement fatigables, que ce soit de façon permanente ou circonstancielle ;

Considérant qu'elles sont à ce titre des éléments essentiels de l'accessibilité universelle et qu'il est du devoir de la ville de garantir un accès à toutes et à tous à l'espace public ;

Considérant que les conseils de séniors et les conseils du handicap pointent régulièrement le manque de banc dans l'espace public ;

Considérant que l'inquiétude ressentie par certains riverains sur d'éventuels mésusages de ces équipements s'exprime, notamment lors des concertations sur les aménagements locaux ;

Considérant que ces oppositions peuvent être de nature à réduire le maillage régulier et suffisant d'assises dans la ville ;

Considérant que la Ville entend remédier à ces lacunes à travers la mise en place récente d'une charte de l'esthétique parisienne spécifiquement dédiée au mobilier urbain et à l'espace public, ainsi que d'une Commission de Régulation de l'Espace Public ;

Considérant que la démarche pour une nouvelle esthétique parisienne introduit une doctrine incluant l'interdiction de la suppression nette des bancs et un objectif de jalonnement important d'une assise, visant à répondre à l'enjeu d'inclusion de tous les publics, et s'accompagne d'un

recensement qui permettra d'identifier les zones carencées en assise pour mieux cibler l'action municipale ;

Considérant en revanche que cette charte propose diverses mesures, parmi lesquelles la préservation et la mise en valeur du mobilier historique, dont les bancs publics parisiens sont emblématiques ;

Considérant le recensement en cours des bancs historiques par la direction de la voirie et des déplacements qui permettra de proposer des données précises sur le maillage, y compris en open data;

Considérant l'atlas du mobilier urbain en cours de production par l'APUR ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

- Que, notamment sur la base de ces diagnostics, les instances de démocratie locale du 11^e, et notamment le conseil des séniors, le conseil local du handicap et les conseils de quartiers soient invités à faire des propositions d'implantation au plus près des réalités du terrain,
- Qu'un temps spécifique soit consacré à un échange basé sur ce diagnostic et les demandes d'assises à l'occasion des concertations « embellir votre quartier » afin d'étudier leur intégration dans les projets.

Résultat des votes :

Abstention : Les élu·e·s du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes), et M. Guillaume POITOUX [Territoires de Progrès]

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, et du groupe Communiste et Citoyen.

Le vœu est adopté à l'unanimité